

« Un effort de 8 milliards requis d'ici à 2018 »

BUDGET Le Commissaire au Plan, Philippe Donnay, tire la sonnette d'alarme

- A politiques inchangées, l'objectif d'équilibre structurel ne sera pas atteint en 2018.
- Le contrôle budgétaire n'est qu'un amuse-bouche par rapport aux efforts nécessaires.

ENTRETIEN

Au début de la semaine passée, le Bureau du Plan transmettait au gouvernement fédéral ses Prévisions 2016-2021, qui indiquaient que le déficit public se réduirait bien moins vite qu'espéré. Des quelques informations qui avaient fuité, on avait déduit qu'un effort budgétaire supplémentaire de 7,2 milliards était requis pour atteindre l'équilibre structurel en 2018 (nos éditions du 24 mars). Ce jeudi, le document a été rendu public ; le Commissaire au Plan, Philippe Donnay, nous a accordé un entretien, dans lequel il corrige notre estimation : l'ajustement requis est de 8 milliards pour la Belgique dans son ensemble.

Alors que le gouvernement s'est engagé à atteindre l'équilibre budgétaire structurel (hors mesures one shot et impact de la conjoncture) en 2018, les dernières prévisions quinquennales du Plan laissent apparaître un dérapage important dans les prochaines années : le déficit structurel atteindrait encore 1,8 % du PIB et resterait proche de ce niveau entre 2019 et 2021. Pourquoi ?

Je ne parlerais pas de dérapage. En 2017, le déficit structurel passera sous les 2 % du PIB, pour la première fois depuis 2007. Les mesures qui ont été prises ont donc porté leurs fruits. Il faut rappeler que l'objectif d'équilibre structurel en 2018 est celui que notre pays s'est donné, alors que les règles européennes imposent d'atteindre un « objectif de moyen terme » qui est en cours de révision à la baisse.

De fait, en raison de la réforme des pensions, notre pays doit désormais

viser, à moyen terme, un surplus structurel de 0,3 % du PIB - et non plus de 0,75 %. Mais fondamentalement, cela ne change rien au rythme d'ajustement, n'est-ce pas ?
En 2013, la Belgique est sortie de la procédure de déficit excessif. Mais certaines obligations lui ont été imposées. Pendant les trois premières années, le taux d'endettement public aurait dû être réduit de 2 points de pourcentage. Ce n'était pas possible en raison de la faiblesse de la croissance économique (réelle) et de l'inflation. Sauf à plonger l'économie en récession. La Commission européenne l'a bien compris. Après ces trois ans, une autre obligation est imposée, qui se révèle problématique : la Belgique doit ramener, en vingt ans, le taux d'endettement public, qui atteint 107 % du PIB, vers la norme de 60 %. Et cela impose une diminution annuelle du

déficit structurel de 0,8 point de pourcentage (NDLR : et non de 0,6 point, comme le veulent les règles budgétaires européennes standards). Autrement dit : si on se contente de respecter les règles européennes, on ne satisfera pas au critère de dette. Et on ne peut exclure, dans ce cas, que la Commission nous replace en procédure de déficit excessif. Il faudra donc des efforts structurels supplémentaires. Sans cette obligation du respect de critère de dette, l'« objectif de moyen terme » serait de -0,5 % du PIB (minimum).

Nous avions calculé que l'atteinte de l'équilibre structurel en 2018 imposait des mesures, en recettes ou en dépenses, d'un montant équivalent à 1,8 % du PIB - soit 7,2 milliards d'euros. Correct ?

Pas tout à fait. Il faut rapporter ce pourcentage au PIB nominal de 2018, et non à celui d'aujourd'hui. De sorte

que l'effort supplémentaire nécessaire est de 8 milliards. J'ajouterai que si l'on veut, par prudence, accélérer le retour vers l'objectif de moyen terme, il faudrait en faire plus. Pour atteindre cet objectif dès 2018, le montant global de l'effort atteint 2,1 % du PIB car pour respecter le critère de dette, l'objectif est un surplus de 0,3 %.

Les règles européennes ne l'imposent pas...

Pas en 2018. Mais, selon le rythme annuel d'effort, nous devons y être en 2019.

Autrement dit : le contrôle budgétaire en cours - on parle d'un ajustement compris entre 1,4 et 2,2 milliards - n'est qu'un amuse-bouche par rapport à ce qui nous attend...

C'est une étape. Dans le cadre européen actuel, ce qu'on ne fait pas aujourd'hui devra être rattrapé au cours des deux prochaines années.

Est-il exact que le Plan a décidé de ne pas tenir compte de certaines mesures - par exemple, le « redesign » de l'administration fédérale ou la lutte contre la fraude - estimant que le rendement sera très inférieur à ce qu'en attend le gouvernement fédéral ?

C'est exact, en application des méthodologies standards, à l'instar de la Commission européenne ou encore du Comité de monitoring. Mais d'un autre côté, il faut savoir aussi qu'une partie de l'amélioration des finances publiques à partir de l'année prochaine reflète notre prévision actuelle d'une nette diminution des flux migratoires à partir de la mi-2017 et donc du coût budgétaire de la crise de l'asile (NDLR : qui se chiffre à 650 millions pour cette année). Or, cette prévision des flux migratoires est très incertaine. ■

Propos recueillis par
DOMINIQUE BERNS

